

30 AOUT 2019

Bailly, le 29 Aout 2019.

279

Monsieur le Commissaire -Enquêteur
Mairie de Sauzon
Rue du Lieutenant Riou
56360 - SAUZON

Objet : Plan local d'urbanisme – Pièce N° :3 Sauzon - « Enquête publique unique ».

Références :

- Mes trois précédentes lettres que je vous ai adressées en ce mois d'aout 2019.

Monsieur le Commissaire -Enquêteur,

Je suis de retour en région parisienne et j'ai donc pu avoir un meilleur accès au dossier d'enquête publique sur le plan local d'urbanisme de Sauzon, daté du 23 avril 2018.

En passant, on peut se demander comment les bellilois ne disposant pas de moyens informatiques suffisamment performants, pourront avoir accès aux documents concernant ce P.L.U. et seront donc en mesure de vous adresser des commentaires suffisamment documentés.

J'ai lu très attentivement ce document et la page 141 a attiré mon attention. Je vous joins une copie de cette page, pour référence plus aisée.

La disposition des maisons représentée le long de la rue de L'Amiral Wuillaumez, ainsi que la deuxième rangée de maisons en parallèle, me fait penser à un lotissement semblable à ce qu'on peut constater hélas, dans les grandes agglomérations françaises.

De plus, cette disposition n'est pas du tout en ligne avec une orientation Ouest / Est comme préconisée dans ce même document, et n'est pas en harmonie avec le reste de l'agglomération sauzonnaise.

J'avais déjà dénoncé dans une lettre adressée le 9 septembre 2003 à Monsieur Naudin, alors Président de l'Association « Sauvegarde de Sauzon », les risques d'une telle disposition, qui aboutissait à une forme de lotissement.

Ce dessin souligne également les conséquences négatives de l'application d'un règlement de 500 mètres carrés de terrain, pour chaque maison. On aboutit à une

sorte de concentration urbaine, ce qui n'est pas du tout souhaitable à Belle-Ile-en-Mer.

J'ai pu constater encore récemment que dans d'autres régions, ceci ne s'applique pas car on peut y voir des maisons implantées sur des milliers de mètres carrés, pour chacune d'entre-elles.

J'ai aussi relu mes précédentes lettres qui ne nécessitent pas de commentaires supplémentaires et dont je confirme les termes.

Je soulignerai à nouveau la transition marquée entre la saison estivale et la « morte saison », le terme « Morte » s'appliquant particulièrement à l'agglomération sauzonnaise, pendant au minimum six mois par an.

Je ne peux imaginer des personnes potentiellement intéressées par des activités liées à la pêche ou à l'agriculture, venir s'établir à Sauzon. C'est totalement utopique et je m'exprime en connaissance de cause.

Pour terminer, je confirme que la vente du terrain ZB 91, y compris dans le cadre d'un éventuel projet immobilier, **est absolument exclue**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire -Enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.





Pièce jointe :

- Page N° : 141 extraite du dossier d'enquête publique pour le P.L.U.



5.3.4. Rue Amiral Willaurnez Est



VOCATION DOMINANTE DES ESPACES

-  Espace destiné à la création de logements sous la forme d'une opération d'ensemble
-  Espace naturel ou jardiné à préserver (jardins, espace vert, transition végétale, etc.)
-  Espace destiné à un usage public ou mutualisé à l'échelle de l'opération (équipement, placette, terrain de jeux, etc.)
-  Espace destiné à un usage public gérant les flux et les stationnements

ORIENTATIONS PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

-  Maintenir les haies ou arbres remarquables
-  Assurer une transition végétale entre l'espace urbanisé et les espaces agricoles et naturels

LIEN AVEC LE PADD

- Privilégier le développement urbain en continuité directe des agglomérations ;
- Favoriser les opérations d'aménagement d'ensemble encadrées par des orientations d'aménagement et de programmation.

Structure urbaine et qualité architecturale

Les bâtiments s'organisent autour d'un espace vert central de manière à préserver un cœur écologique au sein de l'opération. .

Insertion paysagère et environnementale

Au cœur de l'opération, un espace vert permettra de créer un lieu de rencontre favorisant un cadre de vie de qualité. De plus cet espace non imperméabilisé favorisera la gestion des eaux pluviales.

Des jardins privés sont privilégiés dans les parties les plus exposées à l'ensoleillement et au regard de la contrainte d'implantation, favorisant ainsi des espaces non imperméabilisés.

Une haie centrale est préservée de manière à améliorer le cadre de vie de l'opération et de limiter la visibilité de la voirie principale depuis les logements.

Accès et déplacements

Plusieurs voies traversent le site de manière à desservir l'ensemble des habitations tout en reliant les différents quartiers environnants.

Des liaisons douces sont prévues pour privilégier les déplacements sans moyen de transport motorisé.